



integrale

INTEGRALE

Société anonyme de droit belge

[mise en liquidation le 17 décembre 2021 à 18h]

Dieweg 274

1180 Uccle

RPM (Bruxelles): 0221.518.504

(ci-après la “Société”)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DU 27 avril 2022 À 14H00 (CET)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Chaque page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée de façon manuscrite ou électronique.

Information importante : S'ils souhaitent se faire représenter, les actionnaires et obligataires doivent recourir au modèle de procuration écrite établi par la Société, repris ci-après. Le formulaire original signé doit parvenir à la Société, à l'adresse électronique suivante : secretary.ouchinsky@lexlitis.eu au plus tard le 21 avril 2022 à minuit (CET).

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale : _____

Si personne morale : _____

Nom, Prénom du(es) représentant(s) : _____

Qualité du(es) représentant(s) : _____

Domicile ou siège : _____

SOIT : Titulaire de _____ obligations subordonnées émises par la Société,

SOIT : Titulaire de _____ actions nominatives émises par la Société,

DECLARE avoir été valablement convoqué(e) et informé(e) de la tenue de l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 27 avril 2022 à 14h00 (CET) à l'adresse suivante : Place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles (The Merode), et qui délibérera sur l'ordre du jour repris ci-après ;

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul sans faculté de substitution :

Nom, Prénom et adresse du mandataire : _____

Auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) aux fins de :

- Le/la représenter à l'assemblée générale spéciale des actionnaires, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celles qui se tiendraient ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ;
- Prendre part à toutes délibérations et le cas échéant à tout vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous¹, et faire au cours des réunions tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves ; et
- Signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile.

La présente procuration est consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale spéciale des actionnaires.

¹ A défaut d'indication d'instructions de vote, le mandataire votera en faveur de la proposition.

L'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société est le suivant :

1. Prise de connaissance du rapport sur la situation active et passive de la Société établi par le liquidateur

Proposition de décision : Point de l'ordre du jour non susceptible de décision.

Sens du vote des actionnaires² : Sans objet

2. Décision quant à la nécessité de désigner ou pas des liquidateurs supplémentaires.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de ne pas nommer de liquidateurs supplémentaires.

Sens du vote des actionnaires : Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/>
--

SIGNATURE³

Fait à _____, le _____

Le liquidateur vous prie également d'annexer, lors de l'envoi de la présente à l'adresse secretary.ouchinsky@lexlitis.eu, une copie recto/verso de la carte d'identité du mandant et de son mandataire.

² Les obligataires participent à l'assemblée générale spéciale des actionnaires avec voix consultative uniquement. Les investisseurs au fonds de garantie et les souscripteurs d'un prêt subordonné de la Société peuvent assister à l'assemblée générale spéciale des actionnaires, mais ne disposent pas d'une voix consultative.

³ Faire précéder de la mention « *Lu et approuvé* ». Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent en leur nom.